

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Angoulême, le 31 JAN. 2020

Direction départementale des territoires

Service Urbanisme - Habitat - Logement
Unité habitat

Affaire suivie par : Geneviève BARBARA
Tél : 05.17.17.38.37
genevieve.barbara@charente.gouv.fr

La directrice départementale des territoires

à

M. Xavier Bonnefont
Maire d'Angoulême
Mairie
1 place de l'Hôtel de ville
16000 ANGOULEME

A l'attention de Mme Sylvie GRIMAUD

Objet : Demande d'aliénations de
logements HLM

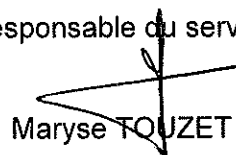
J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'OPH de l'Angoumois a sollicité l'accord de l'État pour procéder à la vente de plusieurs logements locatifs sociaux situés 12 et 14 rue Marcel Gaston Mercier et 16 rue Jeanne Jugan à Angoulême. Ces pavillons seront vendus en faveur, prioritairement, des locataires de l'OPH de l'Angoumois.

En tant que collectivité garante des emprunts contractés (à 50%) pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration de ce logement, je vous serais obligée de bien vouloir saisir votre conseil municipal pour avis sur ces projets d'aliénations, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation et me faire parvenir les délibérations correspondantes dès que possible.

Pour votre information, l'avis de l'État doit être rendu avant le 3 avril 2020, faute de quoi, la décision d'aliéner devient exécutoire.

Pour toute précision ou renseignement complémentaire, vous pourrez utilement joindre ma collaboratrice, Mme Geneviève Barbara, chargée de l'instruction de ce dossier au 05.17.17.38.37

La responsable du service,



Maryse TOUZET